

## Fiche communale d'information risques et sols

aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon et pollution des sols

1. Annexe à l'arrêté préfectoral  
n° **2011-2048**

**26/04/11**

mis à jour le **28/01/19**

### 2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels [ PPR n ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n  oui  non

Approuvé \_\_\_\_\_ date **11/06/15** aléa **Inondation (Garon)**

Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont :

**La note de présentation**

consultable sur Internet \*

**Le règlement**

consultable sur Internet \*

**Les documents graphiques**

consultable sur Internet \*

Le règlement du PPR approuvé intègre des prescriptions de travaux

oui  non

### 3. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques miniers [ PPR m ]

3.1 La commune est située dans le périmètre d'un PPR m  oui  non

date \_\_\_\_\_

aléa \_\_\_\_\_

Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont :

consultable sur Internet \*

consultable sur Internet \*

Le règlement de ce PPR intègre des prescriptions de travaux

oui  non

### 4. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques technologiques [ PPR t ]

4.1 La commune est située dans le périmètre d'un PPR t prescrit et non encore approuvé  oui  non

4.2 La commune est située dans le périmètre d'un PPR t approuvé  oui  non

date \_\_\_\_\_

aléa \_\_\_\_\_

Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont :

consultable sur Internet \*

consultable sur Internet \*

consultable sur Internet \*

Le règlement de ce PPR intègre des prescriptions de travaux

oui  non

### 5. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255

La commune est située dans une zone de sismicité zone 1 zone 2  zone 3 zone 4 zone 5  
très faible faible modérée moyenne forte

Le document de référence mentionné à l'article R125-24 du Code de l'environnement est :

**Article D563-8-1 sur la répartition des communes entre les zones de sismicité** consultable sur Internet \*

### 6. Situation de la commune au regard de la pollution des sols

La commune est située en secteur d'information sur les sols (SIS)  oui  non

Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont :

consultable sur Internet \*

### 7. Situation de la commune au regard du zonage à potentiel radon

En application des articles L. 1333-22 et L. 1333-29 du code de santé publique et L. 125-23 du code de l'environnement

La commune est classée à potentiel radon niveau 3  oui  non

Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont :

consultable sur Internet \*

## pièces jointes

### 8. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus en application de l'article R125-26 du Code de l'environnement

Documents réglementaires en vigueur consultables sur : <http://www.rhone.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-et-protection-de-la-population/La-securite-civile/Les-risques-majeurs/Les-risques-majeurs-dans-le-Rhone>

Cartographie consultable sur : <http://carto.geo-ide.application.developpement-durable.gouv.fr/169/ial.map>

### 9. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

à la date de l'édition de la présente fiche communale les risques près de chez soi

! La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site <http://www.georisques.gouv.fr/> dans la rubrique : Connaître les risques près de chez soi

catastrophes naturelles

nombre

**9**

catastrophes technologiques

nombre

Date

**05 FEV. 2019**

Le préfet du Rhône

Site\* [www.rhone.gouv.fr](http://www.rhone.gouv.fr)

La chef de service PAR  
**C. GUERLAVAS**